

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01287

Numéro SIREN : 751 786 708

Nom ou dénomination : 2G COLOR

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2023 sous le numéro de dépôt 5044

Peggy DIEBOLD

Commissaire aux Comptes – Expert Comptable
Inscrite au Conseil Régional d'Alsace de l'Ordre des Experts Comptables
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

2G COLOR

Société à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros

Siège social :

14 Rue de l'Expansion

67150 ERSTEIN

RCS STRASBOURG 751 786 708

**Rapport du commissaire à la transformation de la Société à
Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée**

Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Mars 2023



cac

COMMISSAIRE AUX COMPTES

2G COLOR
Société à responsabilité limitée au capital de 60 000 €
14 Rue de l'Expansion
67150 ERSTEIN

RCS STRASBOURG 751 786 708 (2012B01287)

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE 2G COLOR EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE

Monsieur,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 et L 223-43 du Code de Commerce, par décision de l'associée unique en date du 1^{er} mars 2023, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du Code de Commerce sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Ces diligences ont notamment consisté à :

- contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- A vérifier si compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice social, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.
- à analyser les avantages particuliers stipulés



1 – Situation de la société :

Nos travaux ont notamment porté sur l'analyse des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 et ont consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date du présent rapport.

2- Valeur des biens composant l'actif social :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

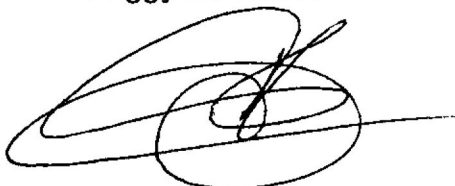
3 – Avantages particuliers

Nous n'avons pas eu connaissance d'avantages particuliers et nos travaux n'en ont pas révélé.

Fait à Lichtenberg, le 15 mars 2023

Le Commissaire à la Transformation

Peggy DIEBOLD

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.